



# MODALITÉS D'INSCRIPTION

Rentrée scolaire 2023-2024

## Le restaurant scolaire

De 12h00 à 13h20.

En cas d'absence, pour quelque motif que ce soit, le repas reste dû, sauf si le restaurant scolaire est prévenu par mail à l'adresse :

[périscolaire@argences.com](mailto:périscolaire@argences.com)

Au plus tard 72 heures avant le jour d'absence.

Attention pour le lundi, prévenir le jeudi !

En cas d'absence pour raison de santé, un certificat médical devra être fourni. Pour toute absence prolongée et non signalée, la totalité des repas non pris reste due.

## La garderie

De 7h00 à 8h20 et de 16h00 à 18h30.

Toute absence sur les temps de garderie matin et/ou soir non prévue 48h à l'avance sera facturée (sauf si certificat médical).

**Attention pour le lundi, prévenir le vendredi !**

## L'étude Surveillée

A partir de 16h jusqu'à 17h30.

Uniquement accessible aux enfants de l'école élémentaire inscrits en garderie les lundis et jeudis.

**Attention pour le bon fonctionnement de l'étude, vous ne pourrez récupérer votre enfant avant 17h30**

## Le centre de loisirs

Pour les vacances, l'inscription se fait à la journée (sauf jours fériés) avec un minimum de 2 jours. Elle doit être faite au moins 3 semaines à l'avance. Toute inscription est définitive.

Pour les mercredis, l'inscription peut se faire à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas, au plus tard le mercredi de la semaine précédente.

En cas d'inscription de dernière minute durant les vacances ou le mercredi, contactez la directrice du centre pour connaître les places encore disponibles.

**Toute absence devra être justifiée par un certificat médical. A défaut, la journée ou la demi-journée sera facturée.**

## Inscription périscolaire rentrée 2023/2024

L'inscription est obligatoire pour que chaque enfant puisse accéder aux différents services de la commune (restaurant scolaire, garderie, centre de loisirs)

même en cas d'accueil occasionnelle ou exceptionnelle.

Le dossier d'inscription complété est valable pour la période du 4 septembre 2023 jusqu'au 30 aout 2024.

**Ce dossier est à remettre avant le lundi 17 juillet 2023 soit en mairie lors des horaires d'ouverture soit par mail à [periscolaire@argences.com](mailto:periscolaire@argences.com) (en pièce jointe en format PDF) ou auprès de l'enseignant de votre enfant**

**(Avant le vendredi 07 juillet 2023).**

Concernant les inscriptions pour le centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires), une fiche de prévision est téléchargeable sur le site de la mairie d'Argences. Elle peut également être envoyée par mail sur demande à [periscolaire@argences.com](mailto:periscolaire@argences.com).

Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour les vacances d'été 2023, merci de prendre contact dès maintenant avec la directrice du centre au 07.48.85.24.72 ou à [periscolaire@argences.com](mailto:periscolaire@argences.com).

Note aux  
familles

